

Société suisse des géomètres : procès-verbal de la deuxième conférence des présidents au 27 mars 1943 à Berne

Autor(en): **Gsell, J.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **41 (1943)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société Suisse des Géomètres

Procès-verbal

de la deuxième conférence des présidents du 27 mars 1943 à Berne.

1. *Ouverture et constitution de l'assemblée.* Le président central M. Bertschmann ouvre la conférence à 9 heures à l'Hôtel Métropole, il salue les délégués et passe de suite à l'ordre du jour.

Messieurs Vogel et Spargnapani sont nommés scrutateurs. Les traductions ne se feront que sur demande spéciale.

Toutes les sections et les groupes sont représentés comme suit:

Section	Argovie-Bâle-Soleure:	J. Ruh, Brougg
»	Berne:	H. Bangerter, Fraubrunnen
»	Fribourg:	L. Gendre, Fribourg
»	Genève:	G. Panchaud, Genève
»	Grisons:	A. Spargnapani, Celerina
»	Suisse orientale:	H. Göldi, Neßlau
»	Tessin:	W. Maderni, Lugano
»	Vaud:	M. Baudet, Cossonay; E. Durand, Aigle
»	Waldstätte-Zoug:	G. Kunz, Ruswil
»	Valais:	M. Mugnier, Ardon
»	Zurich-Schaffhouse:	L. Vogel, Pfäffikon

Association des géomètres praticiens: E. Schärer, Baden

Association des géomètres fonctionnaires: Th. Isler, Zurich

Comité central: le président: Prof. S. Bertschmann, Zurich

le caissier: P. Kübler, Berne

le secrétaire: J. Gsell, Sulgen

l'assesseur: L. Biasca, Locarno

Le rédacteur de la Revue: Prof. Dr. F. Baeschlin, Zollikon

Le président de la commission centrale de taxation: R. Werffeli, Effretikon

2. *Procès-verbal.* Le procès-verbal de la première conférence des présidents du 7 février 1942 à Berne, publié dans le n° de mars 1942 du journal est admis sans discussion.

3. a) *Rapport annuel.* Le rapport annuel pour 1942 dont le texte français a paru en pages 96-98 du n° d'avril 1943 est également adopté.

b) *Comptes annuels.* Ces derniers ont été remis aux membres sous forme d'imprimés. Le caissier Kübler commente ces derniers et les vérificateurs en recommandent l'adoption avec remerciements. Cette proposition trouve l'approbation des délégués.

4. *Budget 1943.* L'exédent de dépenses du montant de frs. 1500.— prévu dans le budget sans augmentation de la cotisation annuelle est justifié non seulement par les allocations supplémentaires aux fonctionnaires de la société et à la Revue technique; mais aussi par la nouvelle impression du tarif des mensurations, des statuts et du règlement de taxation. Malgré ces dépenses extraordinaires notre situation financière reste favorable. M. Schärer propose de rendre également contribuable à la caisse centrale, les travaux taxés d'après le tarif d'assainissement.

Le caissier central Kübler aimerait connaître les normes de ce tarif afin de mettre à l'étude l'obligation financière éventuelle des sections envers ce dernier. Les sections seront au préalable rendu attentives sur ce point. Ensuite de ces observations la conférence des présidents propose à l'assemblée générale de 1943 l'adoption du budget.

5. *Désignation du lieu et de la date de l'assemblée générale de 1943.* Le comité propose une assemblée d'un jour à Berne dans le bâtiment du Rathaus, récemment renové.

Le président de la section bernoise, M. Bangerter salue cette proposition au nom de sa section. Il en est de même de tous les délégués et tout particulièrement des collègues romands qui approuvent, grâce à sa situation centrale le choix de la ville fédérale comme lieu de la prochaine réunion annuelle. Mr. Baudet annonce que les sections romandes verraient avec plaisir une fois de nouveau une assemblée de deux jours dans leurs parages. Cette proposition est adoptée avec enthousiasme.

6. *Taxation.* Le président, M. Bertschmann oriente la conférence des présidents sur les conventions passées entre le département fédéral de l'économie publique, la direction fédérale du cadastre, l'office fédéral des améliorations foncières et le service fédéral du contrôle des prix. (Voir pour de plus amples renseignements le procès-verbal de la conférence des présidents publiée ci-après.)

7. *Elections.* Selon les statuts, un membre du comité central n'est pas rééligible. A part le vice-président Nicod, démissionnaire, tous les autres membres du comité central acceptent une réélection. Le comité quitte la salle et M. Schärer, Baden, dirige les débats. Il donne connaissance de la décision de la conférence des présidents de proposer à l'assemblée générale d'acclamer à nouveau M. Bertschmann comme président central ainsi que les autres membres du comité MM. Kübler, Gsell et Biasca. Selon le vœu des délégués romands, M. Baudet, Cossonay, de la section vaudoise est proposé comme nouveau membre du comité central.

En ce qui concerne les réviseurs des comptes, M. Tosi, n'étant d'après les statuts pas rééligible, son remplaçant est proposé en la personne de F. Kuhn, Genève; le membre restant en charge est M. Zündt. A l'unanimité, M. le prof. Dr. C. F. Baeschlin est proposé comme rédacteur du journal et comme collaborateur de la partie concernant le génie rural, les délégués désignent M. le prof. Ramser de l'école polytechnique fédérale. Les délégués approuvent cette nomination.

Les membres de la commission centrale de taxation, MM. R. Werffeli comme président, Etter et Schärer comme membres et les suppléants A. Göldi, M. Maderni et O. Rey-Bellet, acceptent une nouvelle nomination.

8. *Divers et propositions individuelles.* Dans la séance du 21 novembre 1942 le comité central eut à s'occuper d'une requête de la Société suisse des techniciens géomètres tendant à assurer à ces derniers un champ d'activité plus étendu. Le comité central n'ayant pas donné suite à cette demande, ladite association prit position contre cette décision par la voie de la presse. Au cours des délibérations, la question du titre « technicien-géomètre ou dessinateur-géomètre » fût soulevée. Il est en outre fait mention des salaires anormalement élevés des techniciens-géomètres de la ville de Berne. La conférence des présidents se déclare en principe d'accord avec l'attitude du comité central. La mise au point de certaines dispositions des nouveaux statuts est selon l'avis du caissier Kübler, nécessaire avant la mise sous presse de ces derniers. Dans l'article 4, par exemple, la dénomination de membre libre (Freimitglied) devrait être adaptée au texte français et remplacé par membre vétéran (Veteran); ce qui est décidé.

Selon les décisions du comité central du 21 novembre 1942, les clauses du règlement de taxation d'après lesquelles les émoluments prélevés par les sections ne doivent pas dépasser le 5 % de la taxation, doivent être interprétées de la façon suivante: une taxe fondamentale éventuellement prévue doit être englobée dans les 5 %. Cette adjonction est prévue dans les nouveaux statuts.

La teneur actuelle de l'article 4 des statuts est entr'autres la suivante: Peuvent-être admis comme membres de la société, des fonctionnaires supérieurs du cadastre et des membres du corps enseignant dans les

écoles officielles. Kübler propose l'amendement suivant: fonctionnaires supérieurs du cadastre et du génie rural. La conférence des présidents décide de ne pas soumettre à l'assemblée générale une nouvelle proposition de révision des statuts concernant les amendements proposés.

La teneur du texte actuel est conservée; il est donné compétence au comité central d'interpréter le texte selon les propositions de Kübler. La question de savoir si le nom de la société, soit: Société Suisse des Géomètres est encore actuel, est à nouveau soulevée. Là encore, le point de vue du président de faire pour le moment abstraction à un changement du nom de la société est approuvé. Le comité central est cependant en principe d'accord, de donner plus d'extension à l'activité de la société centrale. Cette question a déjà été discutée en séance de comité du 6 décembre 1941. (Voir n° de février 1942.) Une nouvelle organisation sera sans doute nécessaire dans un avenir prochain; à cette occasion la question du nom pourra être à nouveau élucidée. M. Baudet demande de quelle façon doivent être perçus les émoluments de taxations auprès des membres de la société suisse des géomètres qui ne font partie d'aucune section.

En réponse à cette question, il est à faire remarquer que pour les travaux exécutés dans le secteur d'une section, c'est à cette dernière qu'incombe la tâche de percevoir les dits émoluments. En cas de refus de paiement le comité central pourra toujours être appelé comme arbitre.

Après avoir mis en discussion quelques questions de moindre importance, le président M. Bertschmann clôt la séance en adressant ses remerciements aux délégués pour leur précieuse collaboration.

Sulgen en mars 1943.

Le secrétaire: *J. Gsell.*

Société suisse des Géomètres

Procès-verbal

de la conférence des présidents des sections et groupes ainsi que des commissions de taxation, le vendredi 26 mars 1943, à Berne.

Le comité central donne connaissance de l'ordre du jour, soit:

1. Orientation sur la nouvelle réglementation des allocations supplémentaires pour les mensurations et sur les délibérations en cours, concernant le tarif et les allocations supplémentaires pour les travaux de remaniement parcellaires et d'améliorations foncières.

2. Discussion sur les directives établies en son temps par la société suisse des géomètres, pour l'exécution des travaux de remaniement parcellaires.

3. Exposé sur une organisation pratique de la comptabilité dans la profession du géomètre.

Le président central M. Bertschmann ouvre la séance à 14 heures à l'hôtel Métropole à Berne et souhaite la bienvenue aux délégués. En attendant les collègues tessinois, on discute sur différentes questions et propositions individuelles.

Une demande du collègue Vogel est répondue par le président de la commission centrale de taxation Werffeli, qui fait remarquer que dans les cas où d'après le tarif de conservation du cadastre jusqu'à présent en vigueur, des augmentations étaient exceptionnellement prévues pour certaines contrées (rayon local), l'allocation de renchérissement de 21 % accordée doit être calculée d'après la somme totale.

M. Baudet est renseigné sur le point de vue du comité central dans le cas où l'exécution de travaux d'améliorations foncières d'importance nationale, retarderait les travaux de mensuration; de ce fait ce retard ne serait pas imputé à l'adjudicataire. Il est cependant à recommander de faire constater l'urgence de l'exécution des travaux d'amélioration, afin d'éviter la perte des allocations de renchérissement par le fait d'une livraison retardée des travaux.

La liste de présence indique les représentations suivantes:

1. Comité central: Président: Prof. S. Bertschmann, Zurich
Caissier: P. Kübler, Berne
Secrétaire: J. Gsell, Sulgen
2. Commission centrale de taxation: Président R. Werffeli, Effretikon.
3. Sections et groupes:
Argovie-Bâle-Soleure: J. Ruh, Brougg; H. Rahm, Olten
Berne: F. Guggisberg, Thoune; H. Bangerter, Fraubrunnen
Fribourg: L. Genoud, Châtel St. Denis
Genève: G. Panchaud, Genève
Grisons: A. Spargnapani, Celerina
Suisse orientale: H. Göldi, Neßlau
Tessin: W. Maderni, Lugano; L. Biasca, Locarno
Vaud: M. Baudet, Cossonay; E. Durand, Aigle
Waldstätte-Zoug: G. Kunz, Ruswil
Valais: M. Mugnier, Ardon; L. Pfammater, Brigue
Zurich-Schaffhouse: L. Vogel, Pfäffikon; A. Weidmann, Andelfingen
4. Association des géomètres praticiens: E. Schärer, Baden, J. Früh, Münchwilen

Au sujet du n° 1 de l'ordre du jour, voir procès-verbaux des conférences du 8 janvier 1943 à Zurich et du 30 janvier 1943 à Berne, publiés dans les numéros de février et de mars du journal. La convention concernant la révision des tarifs des mensurations cadastrales a paru également dans le numéro de mars 1943. En ce qui concerne la réglementation des allocations de renchérissement pour les travaux d'améliorations foncières et d'assainissements, la S. S. G. est entrée en relation avec le service fédéral du contrôle des prix et attend incessamment une invitation pour les délibérations.

Au sujet d'un tarif général pour les remaniements parcellaires et autres travaux d'améliorations, les pourparlers avec l'office fédéral des améliorations foncières ont été repris. Il en résulte la composition d'une commission de 7 membres, qui sera convoquée par l'office susnommé pour établir les directives et les tarifs. Les travaux de la dite commission commenceront très prochainement.

La commission est composée comme suit:

Un représentant de l'office fédéral des améliorations foncières qui fonctionnera comme président.

Un représentant ingénieurs ruraux fonctionnaires.

Un représentant de l'association suisse des ingénieurs ruraux.

Deux représentants de la Société Suisse des Géomètres.

Un représentant de l'école polytechnique fédérale.

Le président Bertschmann annonce que selon toute probabilité le représentant de l'office fédéral des améliorations foncières et président de la commission, sera désigné en la personne de M. Meyer, ingénieur rural. M. le prof. Dr. Baeschlin est annoncé comme représentant de l'école polytechnique fédérale. La S. S. G. déléguera ses membres E. Schärer, Baden et E. Lips, Elgg. En raison de ses nombreuses fonctions, R. Werffeli est désigné comme membre suppléant. Schärer commente les prix pour les travaux exécutés en régie, fixés dans la convention;

il constate que ces derniers ont bien été adaptés au renchérissement, mais qu'ils ne donnent pas encore une base pour une rétribution suffisante de nos travaux professionnels.

Nous devrions faire tous nos efforts pour obtenir une augmentation des prix initiaux, ce qui permettra le paiement de salaires suffisants à nos employés.

Les hauts salaires dont bénéficient le personnel auxiliaire technique dans certains bureaux cantonaux et communaux de mensurations ne peuvent cependant pas servir de directive.

M. Ruh est aussi de l'avis que dans les futures conférences au sujet des tarifs, il sera nécessaire que la fixation des salaires fondamentaux reposent sur une autre base.

Se basant sur les considérations du comité de l'association des géomètres praticiens, Schärer propose comme norme pour les allocations attribuées aux fonctionnaires de bureaux privés, fr. 40.— par mois pour célibataires et fr. 60.— pour fonctionnaires mariés, supplément pour enfants fr. 15.—.

Tract. 2. Les directives établies en son temps par la Société Suisse des Géomètres pour une exécution de remaniement parcellaires, sont discutées dans tous leurs détails. Le texte subit quelques modifications dûes aux expériences acquises pour les travaux de la commission.

Ces modifications serviront de marche à suivre pour les travaux de la commission.

Tract. 3. M. Schärer, président de l'association suisse des géomètres praticiens réfère sur une organisation pratique des rapports et de la comptabilité dans la profession du géomètre. Le manque d'éléments suffisants devant servir de base à l'établissement des tarifs, surtout dans les régions montagneuses, présente de grands inconvénients. Le géomètre ne peut pas se rendre compte exactement du prix des différents travaux. Un calcul des prix exact ne peut se faire que sur la base d'un système de rapport bien organisé. Une comptabilité bien tenue est également indispensable dans chaque bureau. Schärer cite comme exemple le système de rapport qu'il a introduit dans son bureau; il engage les délégués de vouer une attention spéciale à la partie commerciale de leur entreprise. De cette façon il sera possible de nous procurer également des données nécessaires sur la durée des travaux dans l'établissement des tarifs futurs.

Le président remercie tous les participants pour leur présence et clôt la conférence à 17 h. 30.

Sulgen, en mars 1943.

Le secrétaire: *J. Gsell*.

Schweiz. Gesellschaft für Photogrammetrie

*Protokoll der XVI. Hauptversammlung vom 10. April 1943,
im „Bürgerhaus“, Bern.*

Um 14.20 Uhr begrüßt der Präsident zur Eröffnung der Sitzung die anwesenden 36 Mitglieder und Gäste und entschuldigt zugleich Herrn Chef-Ing. Zölly. — Das im Januar-Heft dieser Zeitschrift erschienene *Protokoll* der außerordentlichen Hauptversammlung vom 28. November 1942 wird stillschweigend genehmigt, ebenso der *Tätigkeitsbericht*, der an gleicher Stelle publiziert ist, sowie die *Jahresrechnung* für 1942, gemäß den in Heft 3 gemachten Angaben, über die der Kassier noch einige Auskünfte gibt. Die Versammlung beschließt einstimmig, den Jahresbeitrag wie bisher auf Fr. 8.—, bzw. Fr. 30.— (für Korporativmitglieder) festzusetzen.